Divorce reconnaissance de dette

Par Jeanne7889

Bonjour à tous,
Je viens vers vous je suis désemparée et je comprends pas trop se qui m arrive.
Suite à une énième dispute avec mon mari je suis partie du logement y a 4 ans de la une non conciliation à eu lieu s est ecris dessus dans les motif provisoire charge à monsieur de garder le logement et de s acquitter des crédit si référent depuis le temps a passé ns avons divorcé et les terme de motif provisoire retenue et vendu la.maison mais a perte donc y ns reste un crédit sauf que pour vendre la maison neous avons du signer une reconnaissance de dette car depuis que j ai quitte le logement monsieur n a jamais paye le loyer donc en effet le crédit restant est assez conséquent et je suis incapable de payer je travaille à mi temps et je n ai pas eu de pension alimentaire aujourdhui du coup je demande une pension pour mes.enfants.
Je vie avec quelqu'un un mais je ne veux pas qui vienne à régler quoi que se soit de cette dette j entend des son de cloches partout tous différents dois je payer les loyer que monsieur na jamais payer surtout que je n ai pas recu de droit d occuparion non plus merci pour vos réponse pour votre aide et pour votre soutien

---
Par chamce

que a dit votre avocat ?

Par Jeanne7889

Sa s est une bonne question mon avocat dit que je dois payer mais ayant un doute j ai téléphone à un autre avocat qui me dit ah non vs ne devez payer que la partie restant du crédit et non les loyer impayer et la dame qui s occupe du dossier a la banque m a dit également une autre version qui est si vs avez des preuve que vs avez quitter le logement depuis plus de 3 ans que la desolidarisation du compte conjoint a été faite vs devez rien payer mais faut engager une procédure....
En gros j ai plain de version tous différentes

Par chamce

le bail était au nom de votre ex ?

Par Jeanne7889

Non nous avions acheté et en.juin y a voulu vendre la maison mais pour la vendre ne avons été obligé de signer cette reconnaissance de dette car la maison a été vendu a perte y rester encore du credit

---
Par chamce

vous parlez de loyers que votre ex n'aurait pas payés ?

Par Jeanne7889

Ben en faite y a le crédit à finir deb payer sa ok mais en plus y a tout les traite du crédit qui a jamaisnpayer depuis la non conciliation mais la banque me dit non vs avez signé le crédit avec monsieur vs devez payer